



Tel. : +32 (0)2 778 01 00  
Fax : +32 (0)2 771 56 56  
www.bdo.be

The Corporate Village  
Da Vincilaan 9 - Box E.6  
Elsinore Building  
B-1935 Zaventem

**MDXHEALTH SA**

**Rapport du Commissaire  
Augmentation de capital par apport en nature  
en application de l'article 602 du Code des sociétés**

**MDXHEALTH SA**

**RUE D'ABHOOZ 31, 4040 HERSTAL**

**RPM LIÈGE 0479.292.440**



MDXHEALTH SA  
Rue d'Abhooz 31  
4040 Herstal  
RPM : Liège BE 0479.292.440

<b>Table des matières</b>	<b>Page</b>
1. Mission et cadre légal	3
2. Identification de l'opération	5
3. Description et évaluation de l'apport en nature	7
4. Rémunération attribuée en contrepartie de l'apport	10
5. Conclusions	11

## 1. Mission et cadre légal

### 1.1 Mission

A la demande du conseil d'administration de la SA MDXHEALTH, par son courrier daté du 8 septembre 2015 et en application de l'article 602 du Code des sociétés, nous avons l'honneur de faire rapport sur l'augmentation de capital par apport en nature des créances pour un montant total de 4.499.997,84 EUR, à l'encontre de la SA MDXHEALTH.

Nous avons réalisé notre mission conformément aux normes et recommandations édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Le présent rapport traitera de l'identification des apporteurs, de la description de l'apport en nature, de la rémunération qui sera attribuée en contrepartie et des modes d'évaluation appliqués.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur le caractère légitime et équitable de l'opération ("no fairness opinion").

Nous serons très attentifs au fait que l'apport en nature n'est pas surévalué.

### 1.2 Cadre légal

#### Article 602 du Code des sociétés

*"Au cas où l'augmentation de capital comporte des apports en nature, un rapport est préalablement établi, soit par le commissaire, soit, pour les sociétés qui n'en ont pas, par un réviseur d'entreprises désigné par le conseil d'administration.*

*Ce rapport porte notamment sur la description de chaque apport en nature et sur les modes d'évaluation adoptés. Il indique si les estimations auxquelles conduisent ces modes d'évaluation correspondent au moins au nombre et à la valeur nominale ou, à défaut de valeur nominale, au pair comptable et, le cas échéant, à la prime d'émission des actions à émettre en contrepartie. Le rapport indique quelle est la rémunération effectivement attribuée en contrepartie des apports.*

*Ce rapport est joint à un rapport spécial dans lequel le conseil d'administration expose, d'une part, l'intérêt que présentent pour la société tant les apports que l'augmentation de capital proposée et, d'autre part, les raisons pour lesquelles éventuellement, il s'écarte des conclusions du rapport annexé.*

*Le rapport du réviseur et le rapport spécial du conseil d'administration sont déposés au greffe du tribunal de commerce conformément à l'article 75.*



*Lorsque l'augmentation de capital est décidée par l'assemblée générale conformément à l'article 581, les rapports prévus à l'alinéa 3 sont annoncés dans l'ordre du jour. Une copie peut en être obtenue conformément à l'article 535.*

*L'absence des rapports prévus par cet article entraîne la nullité de la décision de l'assemblée générale."*

## 2. Identification de l'opération

### 2.1 La société bénéficiaire

Forme sociale	Société Anonyme
Nom	MDXHEALTH
Acte de constitution	Le 10 janvier 2003, par devant Maître Jean-Philippe LAGAE, Notaire à la résidence de Bruxelles, publié aux annexes du Moniteur Belge du 23 janvier 2003, sous le numéro 2003-01-23 / 0010994
Dernière modification des statuts	Le 26 juin 2015, par devant Maître Kim LAGAE, Notaire à la résidence de Bruxelles, publié aux annexes du Moniteur Belge du 22 juillet, sous le numéro 2015-07-22 / 0105340
Siège	Rue d'Abhooz 31, 4040 Herstal
Numéro d'entreprise	0479.292.440
RPM	Liège
Objet social	Recherche e développement dans le domaine de la biotechnologie
Capital social	35.097.093,09 EUR
Représenté par	43.998.490 actions sans mention de valeur nominale
Composition du conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"><li>- Monsieur Jan GROEN</li><li>- Madame Ruth DEVENYNS</li><li>- BVBA GENGEST, représentée par Monsieur Rudy MARIEN</li><li>- GREENLANDS CONSULTING LLC, représentée par Monsieur Edward ERICKSON</li><li>- VALIANCE ADVISORS LLP, représentée par Monsieur Jan PENSAERT</li><li>- VALETUSAN LTD, représentée par Monsieur Rudi PAUWELS</li><li>- LAURELWEY CONSULTING LLC, représentée par Monsieur Mark MYSLINSKI</li></ul>

## 2.2 Les apporteurs

Apporteur	B.V. TWEEHUYSEN VENTURE CAPITAL, représentée par B.V. TWEEHUYSEN
Siège	Maathaak 3, 6581 VK Malden, Pays-Bas

Apporteur	B.V. BIOGENERATION VENTURES, représentée par B.V. BIOGENERATION MANAGEMENT
Siège	Gooimeer 2 35, 1411 DC Naarden, Pays-Bas

Apporteur	N.V. PARTICIPATIEMAATSCHAPPIJ OOST NEDERLAND, représentée par monsieur Marinus PRINS
Siège	Laan van Malkenschoten 40 A, 7333 NP Apeldoorn, Pays-Bas

Apporteur	TARAXUM CONSULT B.V., représentée par monsieur Wilhelmus MELCHERS
Siège	Harriët Freezerlaan 46, 6532 SM Nijmegen, Pays-Bas

Apporteur	JASTRANSMED B.V., représentée par monsieur Jacobus SCHALKEN
Siège	Madoerastraat 10, 6524 LH Nijmegen, Pays-Bas

Apporteur	Monsieur B.J. LEEUW
Domicile	Kroeskarperlaan 60, 2215 XP Voorthout, Pays-Bas
État civil	Marié
Régime matrimonial	Séparation de biens régie par le contrat de mariage

## 2.3 L'augmentation de capital par apport en nature

Apport en nature	Créances détenues sur la SA MDXHEALTH
Valeur de l'apport	4.499.997,84 EUR



## 2.4 Situation après augmentation de capital

L'augmentation de capital par l'apport en nature de créances sur la SA MDXHEALTH mentionné ci-dessus, sera rémunérée par 1.086.956 actions sans désignation de valeur nominale.

	Capital (EUR)	Nombre d'actions
Situation actuelle	35.097.093,09	43.998.490
Augmentation de capital	867.064,80	1.086.956
Après l'augmentation de capital	35.964.157,89	45.085.446

Les nouvelles actions se voient accorder les mêmes droits et devoirs que les actions existantes.

### 3. Description et évaluation de l'apport en nature

#### 3.1 Description de l'apport

Nous décrivons ci-après les éléments constitutifs de l'apport réalisé par les apporteurs (mentionnés sous le point 2.2.) en augmentation de capital de la SA MDXHEALTH.

A l'exclusion de tout autre élément qui ne serait pas décrit au sein du présent rapport, l'augmentation en capital par apport en nature consiste en des créances comme suit :

- B.V. TWEEHUYSEN VENTURE CAPITAL apporte une créance de 190.369,62 EUR, détenue à l'encontre de la SA MDXHEALTH. Cette créance représente le montant du compte-courant ayant été créé à son égard le 18 septembre 2015
- B.V. BIOGENERATION VENTURES apporte une créance de 1.961.474,04 EUR, détenue à l'encontre de la SA MDXHEALTH. Cette créance représente le montant du compte-courant ayant été créé à son égard le 18 septembre 2015
- N.V. PARTICIPATIEMAATSCHAPPIJ OOST NEDERLAND apporte une créance de 1.961.474,04 EUR, détenue à l'encontre de la SA MDXHEALTH. Cette créance représente le montant du compte-courant ayant été créé à son égard le 18 septembre 2015
- TARAXUM CONSULT B.V apporte une créance de 165.657,96 EUR, détenue à l'encontre de la SA MDXHEALTH. Cette créance représente le montant du compte-courant ayant été créé à son égard le 18 septembre 2015
- JASTRANSMED B.V. apporte une créance de 165.657,96 EUR, détenue à l'encontre de la SA MDXHEALTH. Cette créance représente le montant du compte-courant ayant été créé à son égard le 18 septembre 2015
- Monsieur B.J. LEEUW apporte une créance de 55.364,22 EUR, détenue à l'encontre de la SA MDXHEALTH. Cette créance représente le montant du compte-courant ayant été créé à son égard le 18 septembre 2015

Toutes les transactions en compte courant sont encore à enregistrer dans la comptabilité de SA MDXHEALTH.

#### 3.2 Valorisation de l'apport

Les créances apportées ont été valorisées à leur valeur nominale. Sur cette base, les créances ont été valorisées à un montant global de 4.499.997,84 EUR. Suite à la conversion en capital, les dettes disparaissent du passif de la société. Les autres créanciers bénéficient de cette opération. Les capitaux propres augmentent et la structure financière de la société s'améliore.



### 3.3 Nos travaux

Les créances apportées ont été soumises aux vérifications d'usage, tant en ce qui concerne leur existence que leur propriété, ainsi que les engagements qui pourraient en grever leur propriété et/ou leur évaluation. Nous n'avons pas eu connaissance d'engagements particuliers grevant les créances apportées.

Les créances apportées trouvent leur origine dans la vente préalable des parts de la société B.V. NOVIOTENDIX HOLDING à MDXHEALTH. Le présent apport en nature, décrit dans notre rapport, n'est pas lié aux parts de cette société mais seulement aux créances qui en découlent.

Dans le cadre de cette vente préalable des parts, et seulement à titre subsidiaire, nous avons pu constater que la valeur des parts a été basée sur la méthode du discounted cash flow. Nous pouvons affirmer que cette méthode répond à l'économie d'entreprise qui est d'usage et propre au secteur dans lequel la société est active.

Sur base de notre vérification des calculs sous-jacents et de notre évaluation du caractère raisonnable des hypothèses sous-jacentes, nous n'avons établi aucun élément qui indiquerait une éventuelle surévaluation, sauf en cas d'une éventuelle vente forcée ou cessation des activités.

Il est à noter que la méthode de valorisation retenue est basée sur des hypothèses et des informations prévisionnelles dont la réalisation, les résultats réels et les prestations peuvent différer des attentes qui ont été utilisées dans l'analyse par des facteurs non soumis au contrôle de l'organe de gestion ou autres parties liées. Il est question ici en particulier, des principes qui sont à la source de l'établissement du budget et l'évaluation du futur (netto free) cash flows. Nous ne pouvons donc nous prononcer sur la réalisation effective de ces hypothèses.

Les apporteurs ont confirmé que l'apport en nature est "promis" à la société, et que pendant la période de vente préalable des parts et la date d'acte notarié, il ne sera pas remboursé.

A notre connaissance, aucun événement susceptible d'avoir une influence sur la valeur des créances apportées n'est survenu depuis la date d'effet desdites créances.

### 3.4 Conclusions

Ces créances sont pour la société des dettes sûres et certaines qui renforcent le patrimoine de la société une fois apportées en capital.

Au terme de nos travaux, nous confirmons que les valeurs d'apport des créances retenues nous semblent acceptables du point de vue de l'économie d'entreprise de sorte que l'apport en nature n'est pas surévalué.

#### **4. Rémunération attribuée en contrepartie de l'apport**

Les apports seront rémunérés par la création de 1.086.956 actions sans désignation de valeur nominale.

Le prix d'émission des nouvelles actions s'élèvera à un montant de 4,14 EUR par action, valeur plus élevée par rapport au pair comptable des actions préexistantes. La différence forme la prime d'émission.

Le capital sera augmenté de 1.086.956 actions x 0,7977 EUR (pair comptable des actions préexistantes) = 867.064,80 EUR, à souscrire aux prix d'émission global de 4.499.997,84 EUR. La différence entre ce prix global et le montant d'augmentation de capital, 4.499.997,84 EUR - 867.064,80 EUR = 3.632.933,04 EUR sera enregistrée comme « Primes d'émission ».

Le pair comptable d'une action de la SA MDXHEALTH ne sera pas modifié par l'apport en nature envisagé.

La valeur de l'apport en nature correspond au moins au nombre et au pair comptable des nouvelles actions à émettre en contrepartie, et la prime d'émission.

Les nouvelles actions créées seront en tous points identiques aux actions préexistantes.

## 5. Conclusions

En application de l'article 602 du Code des sociétés et sur base des normes édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, nous avons examiné l'augmentation de capital de la SA MDXHEALTH par apport en nature de créances détenues par les apporteurs à l'égard de la SA MDXHEALTH pour un montant total de 4.499.997,84 EUR (190.369,62 EUR par B.V. TWEEHUYSEN VENTURE CAPITAL, 1.961.474,04 EUR par B.V. BIOGENERATION VENTURES, 1.961.474,04 EUR par N.V. PARTICIPATIEMAATSCHAPPIJ OOST NEDERLAND, 165.657,96 EUR par TARAXUM CONSULT B.V., 165.657,96 EUR par JASTRANSMED B.V. et 55.364,22 EUR par Monsieur B.J. LEEUW )

Au terme de nos travaux de contrôle, nous sommes d'avis que :

- a. nos travaux de contrôle ont été effectués sur base des normes édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises en matière d'apport en nature ; le conseil d'administration de la SA MDXHEALTH est responsable tant de l'évaluation des créances apportées que de la détermination du nombre d'actions à émettre en contrepartie de l'apport en nature ;
- b. la description de l'apport en nature répond à des conditions normales de précision et de clarté ;
- c. le mode d'évaluation des créances apportées est conforme aux principes de l'économie d'entreprise et la valeur d'apport à laquelle il mène, soit un montant global de 4.499.997,84 EUR, correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie et la prime d'émission, de sorte que l'apport en nature n'est pas surévalué ;

La rémunération de l'apport en nature consiste en la création de 1.086.956 actions sans désignation de valeur nominale de la SA MDXHEALTH.

Par ailleurs, nous croyons utile de rappeler que notre mission porte sur la description de l'apport en nature, sur l'appréciation de son évaluation et sur la mention de la rémunération attribuée en contrepartie ; il ne nous appartient pas de nous prononcer sur le caractère légitime et équitable de l'opération.



Le présent rapport est rédigé en application de l'article 602 du Code des sociétés, dans le cadre du présent apport en nature en augmentation de capital de la SA MDXHEALTH. Il ne pourra servir, en tout ou en partie, à d'autres fins.

Fait à Zaventem, le 18 septembre 2015

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gert Claes', written over a horizontal line.

BDO Réviseurs d'Entreprises Soc. Civ. SCRL  
Représentée par  
Gert CLAES